



DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 4 FEVRIER 2020

Monsieur le Président,

Vous souhaitiez nous rencontrer le 21 janvier mais la majorité des représentants élus a décidé de ne pas se déplacer. Cette liminaire est l'occasion d'expliquer notre absence et notre état d'esprit.

Tout d'abord, alors que le calendrier des instances avait été arrêté, comme à son habitude, lors des précédentes instances en fonction des agendas de tous les participants et qu'aucun de points à l'ordre du jour ne présentait un caractère d'urgence, vous avez voulu imposer un CHSCT le 6 janvier puis le 13 janvier et enfin le 21 janvier sans avoir consulté la secrétaire de séance et sans vous soucier des disponibilités des représentants syndicaux, de l'inspecteur santé sécurité au travail, du médecin de prévention et de l'assistante sociale.

Nous réaffirmons officiellement aujourd'hui que cette méthode est inadmissible et nous exigeons qu'à l'avenir les dates soient fixées en étroite collaboration avec la secrétaire de séance, comme le prévoit le règlement intérieur, et d'une majorité des représentants dont les présences sont un minimum pour légitimer l'instance.

Ensuite, la date du 21 janvier 2020 a soulevé une critique de la part des représentants SOLIDAIRES et FO qui considèrent que le délai de 15 jours minimum prévu par le règlement intérieur n'a pas été respecté et que de facto la convocation était viciée. Pour eux, le CHSCT de ce jour constitue la première convocation. Les représentants de la CFDT vous ont fait savoir par mail, le 20 janvier 2020 que cette invitation au CHSCT après la mise en place des réformes mettait à mal le dialogue social dans notre département (copie du mail jointe en annexe). Pour rappel, c'est la première fois qu'un CHSCT ne se tient pas dans le Haut-Rhin depuis que la configuration Douane et DGFIP... Ceci est un signal fort à ne pas prendre à la légère !

Si dans un premier temps, vous aviez souscrit à cette analyse, vous avez depuis revu votre position.

Pour éviter toute divergence d'interprétation dans le futur, les représentants ont demandé l'ajout à l'ordre du jour de cette séance d'un point relatif à la modification du règlement intérieur.

Enfin, sur le fond, nous constatons beaucoup de précipitation pour des projets qui ne devaient pas aboutir avant 2021. Cependant, il nous est demandé de formuler un avis sur une installation déjà mise en place au 1^{er} janvier 2020 (Espace France Services à Altkirch).

Où en est la concertation avec les organisations syndicales ? C'est par la presse, à l'occasion du déplacement de Monsieur CASTANER venu inaugurer l'EFS que nous avons été informés de la création de cette structure !!

Ce CHSCT n'a donc définitivement aucun caractère d'urgence.

Nous déplorons d'autant plus la volonté initiale de maintenir le CHSCT à des dates d'indisponibilité connue des représentants des personnels.

Nous nous rendons bien compte du mépris de l'administration qui, en phase de concertation, met les organisations syndicales et donc les agents devant le fait accompli.

Les décisions sont déjà prises unilatéralement et, pour l'image, on fait croire à une consultation voire une adhésion des représentants.

Nous sommes bien conscients que nous nous dirigeons vers un démantèlement de la DGFIP.

Les agents de la DGFIP ont fait la démonstration de leur capacité d'adaptation, au cours de ces dernières années, à apporter un service public de qualité et à faire face aux réformes de grande ampleur.

Cet affaiblissement de la DGFIP est mal vécu par ses agents.

Cela s'exprime par la multiplication des signaux d'alerte mis en lumière dans les résultats du baromètre social. Ainsi, tous grades et tous services confondus, 61 % des agents interrogés indiquent une démotivation au travail, un sur dix n'est plus satisfait de travailler à la DGFIP, 68 % ne se sentent pas reconnus et 72 % sont insatisfaits de leurs conditions d'avancement et de promotion...

Ce niveau de malaise préoccupant ne cesse de s'accroître au fil des ans. Ses causes sont connues : absence de reconnaissance, baisse des moyens, perte de sens, restructurations successives et inquiétudes devant les évolutions à venir.

La situation actuelle devrait interpeller la DGFIP et la conduire à entendre les attentes des agents qui défendent, eux, le service public de qualité accessible par tous.

Nous dénonçons l'absence de dialogue social digne de ce nom et la mise en place aux forceps de ces réformes SANS aucune concertation !

Sujet : CHSCT du 21/01/2020

De : Trésorier CFDT Finances Alsace <cfdt.finances.alsace.treso@gmail.com>

Date : 20/01/2020 15:00

Pour : roger.veillard@douane.finances.gouv.fr

Copie à : elisabeth.romero@finances.gouv.fr, SYNDICAT CGT FINANCES PUBLIQUES - DDFIP HAUT RHIN <ctg.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr>, SolidairesFinancesPubliques <solidairesfinancespubliques.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr>, FO <fo.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr>, "Fi P 68 (cfdt.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr)" <cfdt.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr>

Monsieur le Président,

L'instance du 21/01/2020 est convoquée sans concertation sur la date de tenue de l'instance et n'a pour but que de mettre en place rapidement la première réforme avouée du "nouveau réseau de proximité" (NRP) à la DDFIP68.

Le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de Rouffach a déjà été présenté aux élus locaux le 17/12/2019 (voir prise écran jointe) et le CHSCT est saisi plus d'un mois après...

Le CHSCT doit être informé le plus en amont possible des réformes à venir. Or le recrutement du CDL n'a pas du se faire la veille de cette réunion....

Ainsi, les représentants du personnel CFDT représentés au CHSCT finances 68 ont décidé de boycotter l'instance du 21/01/2020 pour montrer leur indignation sur le mode de convocation et dénoncer le dialogue social mis à mal dans notre département.

PRÉSENTATION DU CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH



Lors de son conseil communautaire du 17 décembre, le Président de la communauté de communes du Pays de Rouffach, vignobles et châteaux a invité Monsieur Giroudet à présenter le nouveau réseau de proximité et le rôle du conseiller aux décideurs locaux (CDL).

Monsieur Giroudet a souligné que cette nouvelle organisation des services de la DGFiP permettra en particulier d'améliorer les prestations offertes en matière de conseil aux élus avec la mise en place d'un cadre affecté exclusivement à cette mission et installé dans les locaux de la communauté de communes.

À cette occasion, il a présenté aux communes membres de l'EPCI leur futur CDL, Monsieur Simon Cahez.

Les élus ont accueilli très favorablement la mise en place du premier conseiller aux décideurs locaux dans le Haut-Rhin.

Dès le mois de février prochain, Monsieur Cahez mettra ainsi son expertise au service des élus du territoire communautaire en leur apportant des conseils réguliers et à la carte en fonction de leurs besoins ou ciblés sur l'actualité des réformes législatives et réglementaires.

Cordialement,

--



Olivier COTTON
Trésorier CFDT Finances Alsace
DDFIP 68 - Equipe recouvrement forcé
3 rue Fleischhauer - Bât. B
68026 COLMAR Cedex

Tél. : 06 60 11 91 61